

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ÉCOLE D'ÉTÉ

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Fonction : Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Tarif appliqué :

- Prise en charge institutionnelle Réduit : étudiant.e-s, demandeur.se-s d'emploi,
 Particuliers abonné.e-s de l'iReMMO

Coût de l'inscription :

- Règlement en 1 fois (chèque ou espèces) Règlement en 2 fois (chèque ou espèces)

Fait à Le

Signature du représentant
de l'iReMMO et cachet

Signature du participant

FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE

Contact dans l'institution de prise en charge :

Si la formation est prise en charge par votre employeur ou un organisme, [veuillez indiquer les coordonnées de la personne qui signera votre convention de formation.](#)

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction : Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Formulaire à renvoyer à iReMMO, Formation continue, 7, rue des Carmes, 75005 Paris

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50938 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

CONDITIONS DE RÉTRACTATION ET D'ANNULATION

Toute personne inscrite dispose d'un délai de 15 jours francs après la date de son inscription pour se rétracter par voie écrite. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée par l'iReMMO.

En cas de désistement 15 jours ou plus avant le début de la formation, l'iReMMO est fondé à facturer un forfait de 30 % du montant total de la formation au titre de frais de gestion. Aucun désistement, et donc aucun remboursement, ne peut intervenir en-dessous de ce délai (14 jours et moins avant le début de la formation).

Toute action de formation commencée est due. Aucune annulation (absence ou abandon) et donc aucun remboursement, ne peut intervenir après le début de la formation. L'aménagement éventuel de paiement accordé ne saurait faire obstacle aux dispositions du présent article.

Si la personne inscrite est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifiée et reconnue, dans ce cas seules les prestations dispensées sont dues jusqu'à la date de réception du courrier avec accusé de Réception, au prorata temporis de leur valeur prévue, avec un minimum de 30% du montant total des frais de formation. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

L'iReMMO se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou en cas de force majeure au plus tard 72 heures avant le début de la session. Dans ce cas, l'iReMMO rembourse l'intégralité des paiements effectués.

INFOS PRATIQUES

iReMMO

7, rue des Carmes, 75005 Paris

Métro : 📍 Maubert-Mutualité - Bus : 63, 86, 87

POUR PLUS D'INFORMATIONS

formation-continue@iremmo.org

Tél : 01 42 01 31 43

TARIFS

Pour les particuliers :

400 € pour une semaine ou 700 € pour 2 semaines

250 € pour une semaine ou 450 € pour 2 semaines*

Avec prise en charge par l'employeur ou une autre institution :

800 € pour une semaine ou 1400 € pour 2 semaines

* Tarif réduit : étudiant·e·s, demandeur·se·s d'emploi, abonné·e·s de l'iReMMO
Règlement en une ou plusieurs fois, auprès de l'iReMMO.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'iReMMO, dans la limite des places disponibles :

Sur place : au 7, rue des Carmes, 75005 Paris

Par mail : formation-continue@iremmo.org

Par courrier : iReMMO, Formation continue, 7 rue des Carmes, 75005 Paris

Les formations de l'iReMMO donnent lieu à la **remise d'une attestation de formation professionnelle**, sous la forme d'un certificat de spécialisation et peuvent être prises en compte dans le plan de formation de votre institution ou organisme de rattachement.

Un **tarif réduit** est proposé à toute personne s'inscrivant en tant que particulier et à ses frais.

Un **tarif préférentiel** existe également pour les étudiant·e·s et demandeur·se·s d'emploi .

L'iReMMO propose un **règlement en plusieurs fois** par chèques, dans ce cas, un premier versement est nécessaire à la validation de l'inscription, le solde pouvant être encaissé au cours de la formation. Dans tous les cas, l'inscription ne sera considérée comme validée qu'après le règlement des frais de formation.



iReMMO
7 rue des Carmes
75005, Paris

Retrouvez toutes nos actualités :
www.iremmo.org

Facebook : @institutiremmo

Twitter : @iReMMO

YouTube : upiremmo

Instagram : institutiremmo

contacts :
formation-continue@iremmo.org

Tél : 01 42 01 31 43